

## Compte-rendu du conseil d'école du 22 mars 2021

### Membres présents :

- Les enseignants : Monsieur Michel Giraud-Sauveur, directeur – Mesdames Mathieu, Giraud-Sauveur, Lafond, Jacob - Monsieur Lemaitre
- Les délégués des parents d'élèves : Mesdames Petigny et Roth, Monsieur Loisel
- Les représentants de la mairie : Monsieur Faure, adjoint aux affaires scolaires

### Membres excusés :

- Monsieur Matt, Inspecteur de l'Education Nationale
- Monsieur Giordano, Maire et Madame Torrent, première adjointe (ils n'ont pas pu participer car l'invitation n'est pas arrivée à temps en mairie du fait des problèmes rencontrés avec la messagerie de l'école)
- Mme Chanoine, Monsieur Duterte, parents délégués

Début de la réunion : 18 h 15 - Conseil d'école réalisé en visioconférence, dans le cadre du protocole sanitaire

### Principaux points abordés :

#### 1 – Le protocole sanitaire

Actualisé début février il se traduit actuellement par quelques mesures fortes : le non brassage des élèves entre les classes, le port du masque à partir du CP, le lavage des mains plusieurs fois par jour, la ventilation et l'aération renforcée, le nettoyage des locaux

Des précisions sont arrivées en fin de semaine dernière concernant les activités physiques et sportives :

- En maternelle pas de changement : ces activités sont toujours autorisées en intérieur, avec les contacts autorisés entre élèves
- En élémentaire : les activités sont désormais autorisées en intérieur mais avec une distance entre les élèves de deux mètres au moins
- Les séances de natation sont à nouveau autorisées pour les scolaires ; nous sommes en attente de la réouverture de la piscine

Les parents délégués ont reçu une question de la part d'un parent de l'école concernant le protocole sanitaire : « en ce qui concerne les conséquences du protocole sanitaire pour les élèves, et le port du masque en particulier, est-il possible d'organiser un espace d'expression, éventuellement avec un questionnaire, pour permettre aux élèves d'exprimer leur ressenti et les difficultés qu'ils rencontrent, afin de pouvoir identifier des solutions ? ».

- Monsieur l'Inspecteur a rappelé au directeur de l'école que le protocole doit être appliqué de la même façon dans tous les établissements scolaires : il n'y a pas de possibilité d'adaptation. Il n'est donc pas envisageable d'organiser une enquête précise auprès des élèves
- **Par contre le directeur partage l'opinion de ce parent d'élève** : il convient d'être vigilant sur les conséquences psychologiques que ce protocole peut avoir à court, moyen et long terme sur les élèves ; de même proposer aux élèves de s'exprimer régulièrement sur leur ressenti pendant cette période de crise est un moyen pour leur permettre de mieux vivre la situation
- Les enseignants utilisent au quotidien en classe des dispositifs pour permettre aux élèves de s'exprimer :
  - o Des échanges sont régulièrement organisés en classe en fonction des besoins : la vie de classe, les projets en cours, le règlement de vie de classe, les conflits entre élèves, les sujets d'actualité, ...
  - o Des boîtes à mots ou à idées sont organisées dans certaines classes : cela permet à chacun de proposer un sujet de discussion. L'enseignante organise ensuite un échange, un débat, ...
  - o Des temps d'échange peuvent être prévus très régulièrement dans le planning de chaque classe : ils contribuent également à développer les compétences des élèves en langage oral
- Pour Mme Petigny il est préférable de privilégier les échanges informels en classe : l'usage d'un questionnaire pourrait aboutir à l'incompréhension des élèves à qui on ne pourrait de toute façon pas proposer d'adaptation du protocole.
- Les enseignants informent le conseil que lors des échanges organisés ces dernières semaines en classe, les élèves n'ont pas exprimé de problème forts par rapport au masque :
  - o Globalement de nombreux élèves préfèrent venir à l'école avec masque plutôt que rester à la maison sans masque. Ils expriment des regrets sur le fait que certaines structures sont fermées comme les piscines, les cinémas, le Mac Do. Ils aimeraient aussi pouvoir jouer avec les élèves des autres classes pendant les récréations.
- De même lors des rendez-vous parents-enseignants de ces dernières semaines, les parents n'ont pas exprimé de problèmes importants sur le port du masque ou le protocole.

- Pour autant il semble évident qu'il ne faut pas minimiser les conséquences psychologiques que pourrait avoir ce protocole, sur les enfants mais aussi sur les adultes. Il faudra être vigilant et être attentif aux signes qui pourraient indiquer une difficulté dans les mois à venir.
- Quelques parents ont exprimé le regret que les rendez-vous avec les parents soient organisés en distanciel :
  - o le directeur rappelle que certaines réunions importantes sont maintenues particulièrement concernant le suivi des élèves en difficulté. Par contre pour les autres rendez-vous l'échange en distanciel doit être privilégié ; voici un extrait du protocole : « les réunions parents-professeurs, même organisées selon un système de prise de rendez-vous, conduisent à un brassage important de personnes et posent la question du respect de la distanciation physique. Elles sont donc vivement déconseillées en présentiel mais peuvent se dérouler à distance »
  - o Il est évident que les rencontres seront à nouveau proposées en présentiel dès que le protocole le permettra. Les échanges en distanciel (téléphone, Visio) continueront également d'être proposés car ils répondent aux besoins et souhaits de certains parents. Monsieur Lemaître remarque que les échanges à distance peuvent permettre de concilier des plannings parfois difficilement compatibles pour se rencontrer en présentiel

**L'école est concernée par une étude épidémiologique avec trois tests salivaires organisés selon les modalités suivantes :**

- Dates : 17/03/2021 – 30/03/2021 – 13/04/2021
  - 70 % des parents ont donné leur accord pour que leur enfant bénéficie de ces trois tests
  - Quelques adultes y participent également
  - Mercredi 17 mars, 85 tests ont été réalisés : ils sont tous négatifs. Une maman d'élève a adressé un mail de remerciement au personnel de l'école, considérant que la rigueur d'application du protocole explique un tel résultat
- Depuis la rentrée de septembre 2020, l'école a en effet été peu concernée par des questions de cas contacts ou cas avérés, ce qui a permis d'éviter que des classes ou l'école ne soient fermées. Les élèves qui sont restés isolés à domicile pour cause d'éviction ont été peu nombreux.
- Ces bons résultats sont probablement le résultat :
- De l'implication des parents d'élèves dans le respect des mesures sanitaires
  - De la rigueur des enseignants et du personnel de l'école dans l'application du protocole pendant le temps scolaire et pendant les temps de cantine, les activités périscolaires et les garderies

**Pour autant le département des Hautes Alpes reste en situation fragile. Il convient de rester vigilant. Voici quelques rappels :**

**- concernant les symptômes évocateurs de la Covid :**

- infection respiratoire aigüe avec fièvre ou sensation de fièvre, fatigue inexpliquée, douleur musculaire inexpliquée, maux de tête inhabituels, diminution ou perte du goût ou de l'odorat, diarrhée, altération de l'état général.
- si ces symptômes sont constatés à l'école : l'école appelle les parents qui doivent venir récupérer rapidement l'enfant puis demander l'avis d'un médecin :
  - o l'enfant pourra revenir à l'école si les parents peuvent attester par écrit avoir consulté un médecin et qu'un test n'a pas été prescrit
- si les symptômes sont constatés à la maison il convient de ne pas mettre l'enfant à l'école, puis de demander l'avis du médecin ;
  - o l'enfant pourra revenir à l'école si les parents peuvent attester par écrit avoir consulté un médecin et qu'un test n'a pas été prescrit

**- Concernant la question des cas avérés et des cas contacts**

- **lorsqu'un élève est identifié comme cas positif confirmé dans une école** : les parents doivent en informer le directeur et l'élève est isolé pendant un délai de 10 jours au moins. Les délais varient en fonction de chaque situation (avec symptômes, sans symptômes, variants, ...).
- **lorsqu'un élève est identifié comme contact à risque** : les parents doivent en informer le directeur et l'élève est isolé pendant un délai variable en fonction de la situation (contact à risque dans la famille, contact à risque en dehors de la famille, avec symptômes, sans symptômes, ...) - Chaque situation doit être analysée de façon précise.
- **L'école doit être informée également lorsque les élèves ont pu être cas contacts pendant les vacances scolaires**

**2 – Les moyens mis à disposition de l'école par la mairie**

**- Le budget prévisionnel de l'école pour l'année civile 2021.**

Le directeur a présenté à monsieur le Maire un budget prévisionnel dans le cadre du projet d'école 2020-2025. Ce budget permet de financer les principales actions dans le cadre des parcours de l'élève (santé, citoyen, EPS et artistique et culturel). Monsieur le Maire a donné un avis favorable à ce budget prévisionnel.

<b><u>Montant du budget prévisionnel global en 2021 :</u></b>	<b>36 837,00 €</b>	
- Budget de fonctionnement	19 865,00 €	
- Budget d'investissement :	24 072,00 €	dont 8 100,00 € de demande de subvention
- Subvention pour la coopérative de l'école :	1 000,00 €	

## **Entretien du réseau informatique par la société LDI, 1 300.00 €**

L'école et la commune ont posé une candidature pour le plan de relance du numérique

Le renouvellement du mobilier peut reprendre, ce qui va permettre de ne pas prendre trop de retard dans l'entretien des équipements de l'école.

### **Observation des membres du conseil :**

Mme Roth juge que le budget est vraiment confortable pour permettre aux enseignants de mettre en œuvre le projet d'école dans de bonnes conditions – Les enseignants remercient Monsieur le Maire et son conseil municipal pour la continuité des moyens attribués à l'école par la commune.

Monsieur Faure remercie le directeur pour la gestion rigoureuse de ce budget.

Monsieur Faure présente deux projets de la commune :

- **Projet de la mairie pour agrandir la cantine et créer un espace dédié à la bibliothèque municipale**
  - o Monsieur Faure constate qu'il y a davantage d'élèves qui mangent à la cantine ; la salle de cantine doit être agrandie. De même l'école aurait besoin de récupérer la salle actuellement utilisée par la bibliothèque municipale. Les élus ont donc le projet d'agrandir l'école dans la continuité de la cantine actuelle en créant une bibliothèque municipale et en agrandissant la salle de restauration actuelle.
  - o La cour de récréation ne sera pas impactée : la terrasse et une petite partie du jardin seront concernées.
  - o Les architectes ont été contactés pour une première étude et une estimation du coût
- **Projet de la mairie de création d'un terrain d'activité multisports à côté de l'école**
  - o L'objectif est de créer un terrain d'activités multisports qui sera utilisable par l'école et par le public
- Les délais de réalisation de ces deux projets ne sont pas encore connus
- Pour le directeur ces projets répondent à un réel besoin.

## **3 - Bilan des exercices réalisés cette année dans le cadre du PPMS et de la prévention du risque incendie**

- **Plusieurs exercices ont été conduits cette année :**
  - o Risque incendie : un exercice à l'automne, et deux autres exercices sont prévus d'ici la fin de l'année scolaire
  - o En ce qui concerne la prévention des risques majeurs : un exercice a été réalisé la semaine précédente concernant le risque de tremblement de terre. Un autre exercice est prévu concernant le risque transport de matières dangereuses d'ici la fin de l'année scolaire
  - o En ce qui concerne le risque intrusion d'une personne dangereuse dans l'école, un exercice a été réalisé en période 1
- **Élèves et personnels ont désormais de bonnes réactions lors des exercices.** Ces exercices contribuent à construire chez les élèves et les personnels la culture de la prévention des risques
- Observations des membres du conseil :
  - o Mme Mathieu explique que ces exercices sont pris au sérieux y compris dans la classe PS-MS, sans pour autant dramatiser la situation lors des exercices qui sont aussi des occasions d'apprentissages en langage oral avec les élèves.

## **4 - Projet éducatif de territoire et rythmes scolaires**

L'école les prés verts fonctionne actuellement avec un rythme scolaire sur 4 jours et demi et des activités périscolaires organisées mardi et jeudi après la classe.

**En ce qui concerne l'avenir des rythmes scolaires pour l'école :**

**Les parents délégués ont reçu une question diverse de la part d'un parent :** la dernière consultation des parents d'élèves sur les rythmes scolaires date de 2018 ; pourquoi la mairie et le directeur n'ont pas consulté à nouveau les parents sur ce sujet ?

- Le directeur précise qu'il a contacté la mairie dès le mois de septembre pour proposer d'organiser un comité de pilotage et une consultation des parents si nécessaire au cours de l'année 2020-2021.
- Monsieur Faure apporte les explications suivantes :
  - o Le protocole actuel induit des difficultés pour organiser des réunions
  - o A l'automne dernier, le conseil municipal a reconduit le PEDT pour deux années (20-21 et 21-22), pour différentes raisons, dont le contexte sanitaire et le protocole sanitaire
- Après échanges, les membres du conseil s'entendent sur un calendrier prévisionnel :
  - o En mai 2021 : un comité de pilotage sera organisé : bilan de la situation actuelle, réflexion sur l'élaboration d'un questionnaire pour recueillir l'avis des parents
  - o Enquête réalisée auprès des parents en novembre 2021 à l'aide du questionnaire élaboré en mai 2021.
  - o Puis étude des résultats en conseil d'école en janvier 2022.
- Mme Roth rappelle qu'il est important de construire un questionnaire consensuel, construit en partenariat par la mairie, les parents délégués, les enseignants. Il est aussi important que les parents puissent se positionner en sachant si un accueil peut être organisé le mercredi matin en cas de retour à la semaine de 4 jours à partir de la rentrée de septembre 2022 ; en effet de nombreux parents travaillent le mercredi et ils ont besoin qu'une solution soit proposée pour la prise en charge de leur enfant.

- Monsieur Loisel rappelle les résultats de l'enquête réalisée auprès des parents en 2018 :
  - Favorables à la semaine de 4 jour ½ (avec mercredi matin) : 64 voix - 52 %
  - Favorables à la semaine de 4 jours (sans le mercredi matin) : 46 voix - 37.4 %
  - Sans avis prononcés : 10 voix - 8.2 %
  - Réponses ambiguës (2 avis donnés sur le questionnaire) : 3 voix - 2.4 %
- Le directeur rappelle que le rythme scolaire sur la semaine ne peut être modifié à compter de la rentrée de septembre 2022 que si le projet voté en conseil d'école est le même que celui voté par le conseil municipal
- Mme Petigny pense qu'il faudra que de nouveaux parents s'investissent dans la fonction de parents délégués à partir de l'année prochaine. La participation aux diverses réunions nécessite du temps.

## **5 – Les parcours d'apprentissage des élèves**

- Dans le cadre du projet d'école 2020-2025, les enseignants ont travaillé sur plusieurs dossiers au cours de l'année :
  - Construction d'une programmation des apprentissages dans le domaine des compétences numériques
  - Construction d'une programmation des apprentissages dans le domaine de l'éducation à la santé, y compris dans le domaine de l'éducation à la sécurité routière
- Les documents actualisés seront consultables prochainement sur le site internet de l'école dans la rubrique projet d'école
- Le rôle de l'implication des parents dans la réussite scolaire des élèves :
  - De nombreuses études ont montré ces dernières années qu'il y a une corrélation forte entre d'une part l'implication des parents des parents dans le suivi de la scolarité de leur enfant et d'autre part la réussite scolaire des élèves. L'implication des parents peut prendre diverses formes : leur poser des questions sur ce qu'ils apprennent à l'école, regarder les cahiers et leurs productions, valoriser leurs réussites, s'intéresser aux projets menés en classe,
  - Sur ce point les enseignants mettent en œuvre divers dispositifs pour permettre aux parents de s'impliquer :
    - Le journal de l'école
    - Les cahiers de vie en maternelle
    - Les cahiers et fichiers qui sont envoyés à la maison régulièrement pour permettre aux parents d'en prendre connaissance
    - Des expositions sont organisées dans les couloirs de l'école
    - Des maquettes sont envoyées à la maison pour permettre à l'enfant de raconter une histoire à ses parents
    - Des enseignants communiquent aux parents des textes d'explications sur la conduite de certains projets afin qu'ils puissent mieux comprendre les pratiques des enseignants et ainsi mieux accompagner leur enfant.
  - Les enseignants sont conscients que les parents n'ont pas toujours beaucoup de temps disponible, mais à chaque fois qu'ils peuvent prendre le temps d'échanger avec leur enfant et de regarder les productions apportées à la maison, cela a un impact fort sur l'enfant en classe et sur les apprentissages, dans tous les niveaux de classes.
  - Monsieur Loisel indique que ce message est déjà bien communiqué aux familles en début d'année par les enseignants. Il n'est pas inutile de le rappeler régulièrement.
  - Mme Petigny a conscience qu'il faudrait peut-être parfois faire plus de retours envers les enseignants sur les projets réalisés, par exemple le journal scolaire, certaines expositions, ....

## **6 – Affectation des élèves de CM2 en classe de 6<sup>ème</sup>**

- Cette année la procédure est simplifiée.
  - **Si un élève demande une 6ème avec section sportive ou une 6ème avec classe bilangue dans le collège de son secteur : il n'y a pas besoin de compléter une demande de dérogation.** Tout se passe directement entre les parents et le collège au moment de l'inscription, sachant que les élèves obtiennent une réponse positive sous réserve des places disponibles
  - **Si un élève demande une 6ème avec section sportive ou une 6ème avec classe bilangue dans un autre collège que celui de son secteur : alors les parents doivent compléter une demande de dérogation** avec les motifs dérogatoires suivants : "parcours scolaire particulier" pour la section sportive et "convenance personnelle" pour une classe bilangue

Le directeur remercie les membres du conseil pour la qualité et l'efficacité des échanges en visioconférence.

**Fin du conseil : 20 h 00**

Le directeur de l'école,  
M Giraud-Sauveur

La déléguée des parents d'élèves,  
Madame Petigny